

**Journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes : 9000 victimes en 2008**

26 Novembre 2009. (Édition web)

L'Algérie n'échappe pas au fléau de la violence à l'égard des femmes. En 2008, le nombre de femmes victimes de violence reçu par les services de police, était de 9000 victimes.

Tel est le chiffre effarant avancé par Nouara Djaâfar, ministre déléguée de la Famille et de la Condition féminine à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, organisée hier à Dar El Imam.

Selon la ministre, l'enquête de prévalence de la violence contre le sexe féminin pilotée par son département en 2006, a fait ressortir que 31% de femmes ont subi des pressions psychologiques, 19% ont été victimes de violences verbales, 9.4% ont subi des violences physiques alors que 10.9% ont été victimes de violences sexuelles. Le taux est tout aussi alarmant en milieu de travail. En effet, 12% de femmes disent avoir été menacées verbalement au sein de leurs milieux professionnels alors que 1.6% ont été victimes de harcèlement sexuel.

Cette enquête dévoile que c'est au sein de la famille que les femmes sont le plus fréquemment victimes de violence. 10% de femmes mariées ou fiancées subissent des violences physiques souvent par l'époux. 20% des femmes violentées sont insultées par leurs ex-maris alors que 5% d'entre elles continuent de subir des violences physiques de la part de leur ancien conjoint.

Selon la ministre, l'égalité entre les sexes et la protection de la femme de toute forme de discrimination est un principe consacré dans la Constitution et le programme du gouvernement depuis 2007. « Cette action a vu la participation de plusieurs secteurs visant l'élaboration d'une politique de prévention et de prise en charge des victimes », a-t-elle précisé.

Dans ce cadre, le département de Nouara Djaâfar a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes en vue de développer les droits de la personne par l'élimination de toutes formes de violences. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2007-2011 et vise au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires. Le but étant, selon la même responsable, d'assurer la prévention et la prise en charge adéquate contre l'inhumanité.

Parmi les travaux élaborés par le ministère, la mise en place en 2009 d'un système



institutionnel d'information sur les violences à l'égard des femmes. Le programme en question a été réalisé en concertation entre le ministère en question, la Sûreté nationale, la Gendarmerie nationale et les associations. Il a pour objectif la mise en place d'une base de données afin d'uniformiser la définition de la violence et de coordonner son approche à même d'opérer des réformes juridiques relatives à la prise en charge des femmes victimes de violence.

Présent à cette rencontre, Mamadou Mbaye, représentant du bureau des Nations unies en Algérie, a souligné qu'il est urgent de mettre l'accent sur ce phénomène. «L'engagement de l'Algérie dans la protection des femmes victimes de violences s'est traduit sur le terrain et est en parfaite cohérence avec le programme des Nations unies dont le souci majeur est d'aboutir à un processus de lutte contre la violence à l'égard des femmes considéré aujourd'hui comme phénomène de santé publique», a expliqué l'intervenant.

Ses propos ont laissé entendre que la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes traduit la volonté d'assurer une réelle prévention envers les femmes à travers le renforcement des capacités techniques et institutionnelles dans le cadre de la campagne lancée par son institution sous le thème « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » à l'horizon 2015. Pour sa part, Nourredine Benbrahem, le commandant des Scout musulmans algériens (SMA), a vivement salué la contribution de la femme dans la vie socioéconomique. « Pour lutter contre la discrimination, il est impératif de mener un travail de proximité et de sensibilisation au niveau des quartiers, des institutions publiques notamment les écoles et les universités », a-t-il dit. L'objectif, selon lui, est d'impliquer la société civile pour instaurer la culture de la paix et de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Pour Kedad Nacéra, présidente de l'Office national de la promotion de la famille et de la femme, il faut réitérer les valeurs fondamentales en garantissant aux femmes leurs droits. «L'Algérie a indéniablement marqué son parcours par le développement de programmes et de projets relatifs à la lutte contre la violence à l'égard des femmes notamment à l'égard des enfants dans le souci d'améliorer la vie sociale et économique», a-t-elle précisé. Pour rappel, au niveau international, l'Algérie a ratifié l'ensemble des conventions relatives à la protection des droits humains.

**Violences à l'égard des femmes : Un phénomène qui évolue dangereusement**

26 Novembre 2009P01, 06.

Déclarée Journée mondiale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, le 25 novembre de chaque année doit servir de halte pour mettre les projecteurs sur la situation en Algérie.

Même si elles restent loin de refléter la réalité du terrain, les statistiques relatives à ces violences montrent que le fléau évolue dangereusement en dépit des stratégies officielles visant à le prendre en charge. Durant les six premiers mois de l'année en cours, 4800 femmes ont subi des violences sous toutes leurs formes, soit le même nombre que l'année dernière. En 2008, les services de police ont enregistré 9517 plaintes pour violence contre les femmes, alors que durant les seuls six premiers mois de cette année, le nombre a atteint 4409 cas. Ce qui est énorme dans la mesure où ce chiffre ne représente que les affaires traitées par la Sûreté nationale, c'est-à-dire en zone urbaine. Les mêmes statistiques reflètent une hausse considérable des plaintes, puisque durant les six premiers mois de l'année 2008, elles étaient au nombre de 2675, pour passer à 4409 durant la même période en 2009. Ces agressions sont aggravées par d'autres formes de violences beaucoup plus pernicieuses mais qui dénotent de la situation de précarité dans laquelle se trouve la moitié de la société algérienne, tiraillée entre ceux qui veulent aller vers la modernité et l'égalité et ceux qui veulent nous renvoyer à l'ère où les femmes étaient enterrées vivantes.

Si beaucoup de femmes ont fait des progrès dans l'éducation et dans de nombreux domaines professionnels jusque-là consacrés aux hommes, d'autres, malheureusement plus nombreuses, sont en première ligne des victimes de l'exclusion et de la pauvreté. Elles constituent la catégorie la plus importante qui subit les affres du chômage et vit une vraie discrimination en matière d'accès au travail, mais également aux postes de responsabilité et de décision, y compris au sein de la cellule familiale. Même amélioré, le code de la famille reste encore discriminatoire à l'égard des femmes, puisque certaines de ses dispositions les lèsent, notamment en matière de succession et des conséquences matérielles du divorce.

Les plus vulnérables comme les femmes divorcées ou abandonnées, les mères célibataires et les femmes qui vivent dans la rue, ne bénéficient pas de prise en charge institutionnelle et



restent totalement exclues des politiques de soutien de l'état. La violence contre les femmes s'exerce également dans le milieu professionnel et reste souvent impunie et non reconnue au sein de la société, alors que dans la sphère publique, le harcèlement et les abus sexuels au travail sont devenus une préoccupation majeure pour le mouvement associatif féminin et les syndicats, d'autant que les victimes sont souvent confrontées à d'immenses pressions sociales qui les empêchent de signaler ces violences. Plus grave, même du côté de l'Etat, les institutions n'ont pas mis en place des structures à même de soutenir les victimes qui acceptent de se plaindre.

Les lourdes lacunes de la législation pénale ainsi que l'absence de structures de prise en charge pour les victimes de violences, l'accueil partial au niveau des commissariats et des brigades de Gendarmerie nationale et les condamnations symboliques des auteurs de violences n'ont fait qu'aggraver la situation et augmenter de ce fait le nombre des victimes. Ce constat a été dressé d'ailleurs par la rapporteuse spéciale de l'ONU contre les violences à l'égard des femmes, Yatin Erturck, à l'issue de sa mission en Algérie, au mois de juillet 2007, poussant l'Algérie – qui a ratifié la convention sur l'élimination des violences contre les femmes le 22 janvier 1996 mais avec des réserves – à répondre aux nombreuses recommandations de ce rapport au mois de mai 2009. Dans ce document d'une centaine de pages, le gouvernement a avancé des statistiques sur la prise en charge des victimes de violences sur 4 années et fait état des efforts consentis pour l'application de la Cedaw.

Ainsi, selon le document, de 2004 à 2008, 755 femmes ont été admises au centre d'accueil d'Oran, dont 142 ont bénéficié d'une réinsertion et 302 ont été placées dans leurs familles. Parmi ces victimes, 151 souffraient de violences psychologiques et 255 de violences corporelles. A Constantine, 500 femmes ont été prises en charge durant la période allant de 2005 à 2008. Le Samu social a quant à lui assisté 6747 femmes sur un total de 27 662 SDF, entre 2004 et le premier semestre de 2008. Selon le rapport du gouvernement, le niveau de ces violences reste moyen comparativement à celui enregistré dans de nombreux pays, affirmant que dans les couples mariés, ce taux est de 2,5% pour les violences psychologiques et 9,4% physiques, alors qu'au sein de la famille, la violence physique représente 5,2% des cas et les agressions sexuelles 0,6%.

Ce n'est là que l'arbre qui cache la forêt puisque depuis l'enquête de 2006, qui reste loin de refléter la réalité, les études sur le phénomène de la violence sont inexistantes. Les pouvoirs publics sont ainsi interpellés et doivent impérativement revoir leur politique d'élimination de toute discrimination et violence à l'égard des femmes afin qu'elle sorte du cadre de la campagne ponctuelle à l'occasion des cérémonies du 8 mars ou du 25 novembre.



## 14 personnalités masculines pour lutter contre les violences contre les femmes



26 Novembre 2009P01, 06.

Quatorze personnalités internationales ont été choisies pour lancer la création d'un réseau international chargé d'enrôler le plus possible d'hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

C'est ce qu'a annoncé mardi dernier le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, en marge du 20e anniversaire de la convention internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Il s'agit, selon lui, de personnalités politiques, activistes ou dirigeants religieux, parmi lesquels figurent le chef du gouvernement espagnol José Luis Rodriguez Zapatero, le ministre italien des Affaires étrangères Franco Frattini, l'archevêque sud-africain Desmond Tutu et l'écrivain brésilien Paulo Coelho. « Ces hommes ajouteront leurs voix à toutes celles qui appellent à l'action à travers le monde » contre ce fléau, a déclaré Ban Ki-moon lors d'une conférence de presse. « Je m'engage non pas en tant que secrétaire général de l'ONU, mais en tant que fils, mari, père et grand-père », a-t-il ajouté, avant de souligner que 70% des femmes subissaient dans leur vie une forme quelconque de violence de la part d'hommes, la plupart du temps leur mari, un ami intime ou quelqu'un de leur connaissance. « Brisez le silence », a-t-il dit. « Quand vous êtes témoin de violence contre des femmes ou des filles, ne restez pas inactifs, agissez, plaidez, unissez-vous pour changer les habitudes (...). Cette violence contre les femmes et les filles ne pourra pas être éradiquée tant que nous tous – hommes et garçons – ne refuserons pas de la tolérer. » La création du réseau visé marque le 10e anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, une initiative de l'ONU.